COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 février 2020

Le Président ouvre la séance à 20 heures 30

Absent : 0 Présents : 11.

Le secrétaire de séance est nommé : Arnaud Marignac.

1° - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 Janvier 2020.

2° - Budget.

2.1. - Compte Administratif et Compte de gestion 2019.

Les comptes administratifs du Budget général, du Service des eaux et de l'assainissement, et de la Caisse des écoles, sont présentés en détail au conseil .

Ils sont approuvés à l'unanimité ainsi que les délibératons d'affectation des résultats (10 voix sur 10 votants), le maire ne participant pas au vote.

2.2. - Autonomie des budgets Annexes (Eaux et assainissement, Caisse des Ecoles).

Le Trésor Public nous informe qu'à compter du 01/01/2021 les budgets annexes devront être autonomes financièrement.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette autonomie financière des budgets.

3° - Assainissement Marzials-Candas

3.1. - Avenant aux travaux

3.1.1. - Incidences financières

Des modifications sont introduites dans le marché public selon la demande du maître d'ouvrage. Afin :

- d'intégrer de nouveaux prix, suite à la demande de nouvelles prestations et à la sujétion spécifique à l'exécution du chantier
- de modifier la structure et la surface de la voirie du chemin de la Bessière et du chemin d'accès à la Station d'Epuration des Eaux Usées (STEP).
- de prendre en compte le transfert d'une partie des prestations de voirie à la Comunauté de Communes
- de réaliser un mur en agglos à bancher le long de la partie haute du chemin de la Bessière.

Au total, <u>l'incidence financière</u> ne s'élève plus à à 409 754 € HT, mais à 400 632,15 € HT, soit une différence de -9 121,85 € HT, correspondant à une évolution du marché initial de -2,23%.

3.1.2. - Modification du délai des travaux.

Suite à la construction d'un mur de soutènement du chemin de la Bessière, un délai de deux semaines est accordé.

Par ailleurs, considérantnla présence d'une roche très dure sous le RD 41 et le Camin del Barry à Candas, un délai de 3 semaines supplémentaires est accordé.

Le délai de la tranche ferme est ainsi porté à 21 semaines.

3.2. - STEP de Marzials :

L'acquisition des parcelles sur lesquelles se situent les bassins de la station de Marzials, section B n°177 et 184, est finalisée.

<u>4° - Adhésion au Groupement de commande d'achat d'électricité et de gaz du Service Départemental d'Energie de l'Aveyron (SIEDA).</u>

La commune gère 17 compteurs électriques et une citerne de gaz.

A compter du 01/01/2021, le SIEDA, syndicat auquel la commune adhère pour l'entretien de l'éclairage public, propose l'adhésion à un groupement de commande permettant de souscrire un

marché de fourniture de gaz et d'électricité pour les puissances inférieures à 36 KVa concernant l'alimentation en électricité des bâtiments communaux et l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commune décide d'adhérer à ce groupement de commandes, pour l'acheminement et la fourniture d'électricite et de gaz ainsi que pour la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

5° - La Poste : Organisation de la pause médiane des préposés.

Afin d'améliorer les conditions de travail des facteurs dont la durée de tournée est proche de 9 heures, les services de la Poste de Saint-Affrique dont nous dépendons, ont décidé d'aménager une pause médiane. Celle-ci se tiendra dans le bureau de Poste de Montjaux.

C'est le service de La Poste qui endosse la responsabilité de cette prestation.

6° - Ecole des Hirondelles.

Des systèmes anti-pince doigts ont été installés aux charnières des portes signalées comme dangeureuses.

Les murs et murets côté sud de la cour de récréation ont été consolidés.

7° - Ramassage des élèves pour l'année 2020-2021.

Les effectifs de l'école étant pour le moins, à l'heure actuelle, stables, les circuits de ramassage (Candas, Marzials et Candadès) sont maintenus.

8° - Foncier.

Le jeudi 13 février 2020, par devant Maître CUNIENQ, notaire, la rétrocession à la commune de la parcelle F 891 a été signée.

9° - Pôle de Pleine Nature.

La rive droite du Tarn a été pourvue de postes de pêche. Ce qui a impliqué divers travaux : création d'un parking, élagage de nombreux arbres, débrousaillage....

Reste à poser des garde-fous pour sécuriser l'endroit qui sera alors fonctionnel.

10° - Distribution des sacs poubelles.

Pour le village de Montjaux, elle aura lieu le samedi 14 mars 2020 de 10 heures à midi, aux ateliers municipaux.

Pour les villages de Candas, Marzials et Roquetaillade, la distribution se fera comme les années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le maire Jean FROMENT.